



Projet « Process »

Projet cofinancé par le Fonds Social Européen et par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre de l'objectif « Compétitivité régionale et Emploi » pour les exercices 2009-2010

Plaquette explicative

Promoteur pour le projet « Process » :

Carlo Thull – Chargé de direction
Firs Kanner asbl - Centre Emmanuel
1, rue du Fort Bourbon
L-1249 Luxembourg
Tél.: 26.48.04.90.
Fax : 26.48.04.91.
Site : www.autonomie.lu
Email : info@autonomie.lu

Intitulé exact de l'action :

Process – Vers une (ré)insertion socio-professionnelle des personnes en état d'exclusion sociale et plus spécifiquement des personnes toxicomanes, en ce y compris les personnes détenues, au Grand-duché de Luxembourg.

Le public visé :

Toutes personnes en état d'exclusion sociale et plus spécifiquement les personnes toxicomanes et/ou placées en détention. Sur la plan administratif, les dites personnes sont soit des chômeurs indemnisés soit des demandeurs d'emploi inscrits ou en voies d'inscription à l'Administration de l'emploi.

Explicatif général :

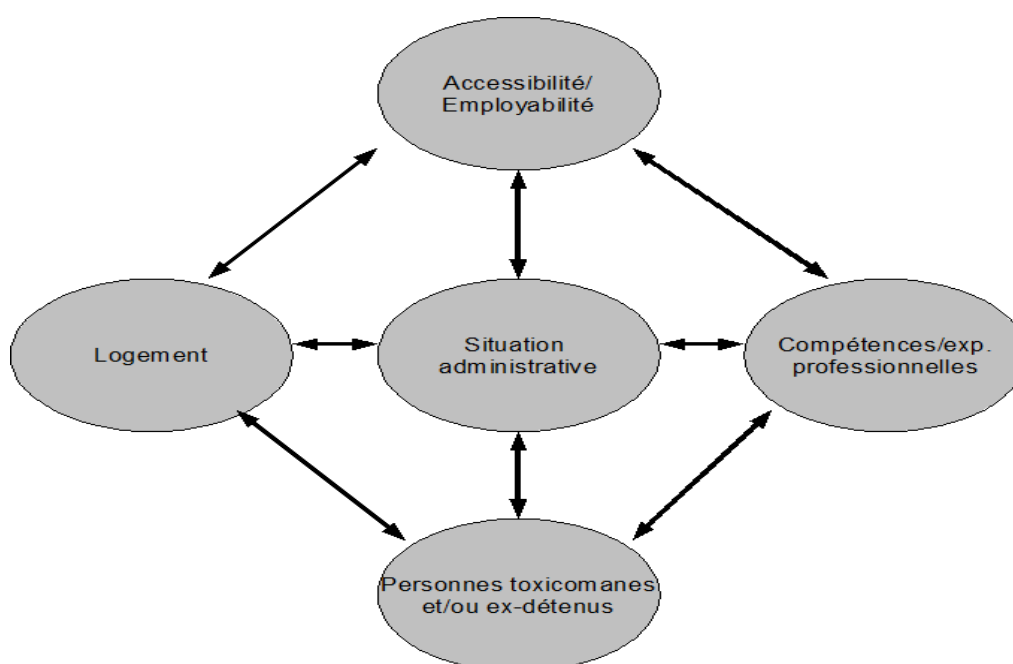
Dans le cadre d'un appel à candidature lancé en 2008 par le Ministère du Travail et de l'Emploi en relation avec l'objectif « *Compétitivité régionale et Emploi* », Centre Emmanuel asbl a soumis et obtenu l'aval pour développer un projet autour de l'un des axes prioritaires fixé par le susdit Ministère. Cet axe, en lequel le présent projet donc s'inscrit, vise à **améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail.**

La **finalité première** de l'action entreprise au travers du projet Process consiste ainsi à augmenter l'employabilité du public présentement concerné. La **finalité ultime** étant de



permettre et/ou de favoriser l'accessibilité au premier marché du travail, et d'y viser autant que faire se peut un maintien à l'emploi.

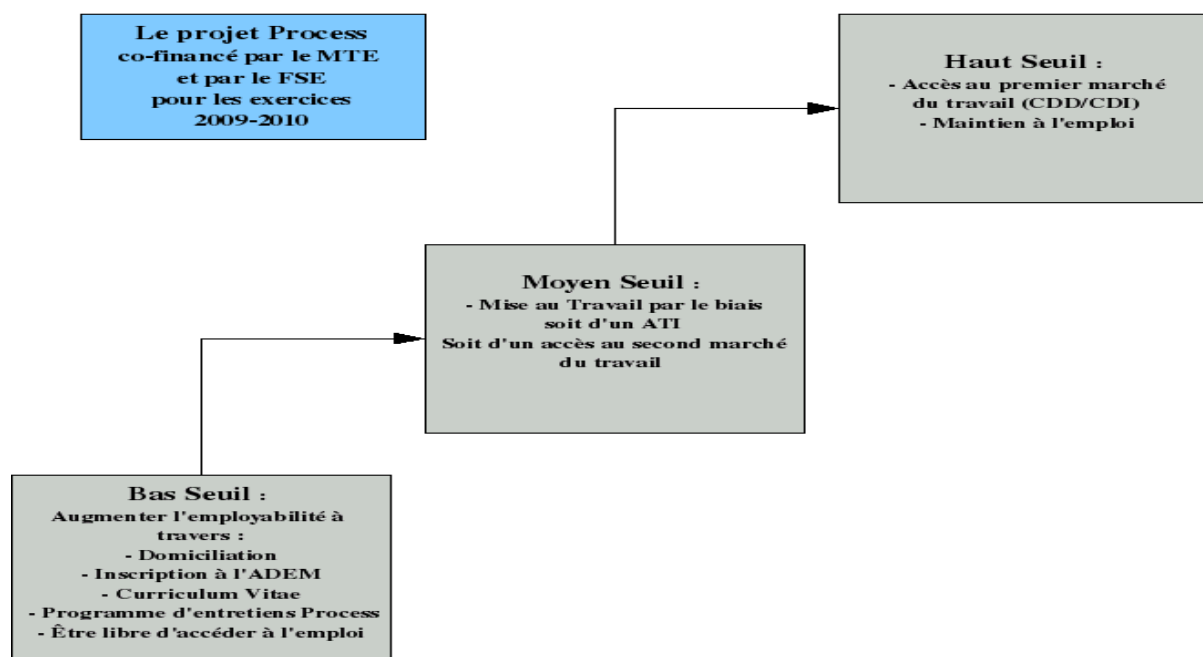
La complexité des situations usuellement rencontrées sur le terrain implique, dans le cadre d'une (ré)insertion telle que succinctement décrite ci-dessus, un accompagnement se souciant aussi bien de la question du logement, que de celle relevant de la situation administrative ou des compétences sociales et professionnelles des personnes concernées. Aussi, le projet *Process* propose un accompagnement pluriel dont le centre de gravité est et reste l'occupation professionnelle, mais dont les différentes autres composantes inhérentes à une réinsertion sociale cohérente sont à prendre en considération. Négliger ainsi les préalables à l'accès à l'emploi relèverait d'une erreur dans le processus à développer. Les composantes précitées sont en étroites interactions et se conditionnent mutuellement. Nous pourrions les présenter comme suit :





Dans cette optique, et parce que nous ne saurions atteindre d'emblée et pour toutes les personnes présentement concernées les mêmes objectifs en un même timing, nous avons décidé de procéder par « seuils d'activation ». Ces « seuils » doivent rythmer sinon conditionner les objectifs à atteindre pour la personne demandeuse, et par là-même les actions à mettre en place selon une logique des priorités. Il est évident qu'il n'est pas *de facto* nécessaire de passer par le premier seuil si les différents produits constituant celui-ci auront déjà été réalisé et/ou atteint de manière satisfaisante pour la personne. Le glissement d'un seuil à l'autre dépendra des personnes, mais également des produits obtenus et de leur co-évaluation par celles-ci et par l'équipe attaché au projet.

Le schéma ci-dessous reprend la logique ainsi que quelques uns des éléments essentiels de ce travail par pallier.



Actions :



Dans le cadre du projet *Process*, Centre Emmanuel asbl souhaite développer et appliquer une certaine méthodologie dans l'accompagnement socio-professionnelle des personnes.

En sus de l'offre de service propre à Centre Emmanuel asbl en cas de réorientation des personnes vers un volet plus thérapeutique, la logique des démarches propres à *Process* consiste à appliquer, et ce manière chronologique, les actions suivantes :

- 1^{ère} étape : Cerner la demande, présenter l'offre de service *Process* (en ce y compris son timing), réaliser éventuellement une anamnèse professionnelle et sociale de la personne ;
- 2^{ème} étape : Affiner si besoin l'anamnèse, ébaucher un tableau des priorités des actions à entreprendre et des ressources ou limites de la personne à les atteindre ;
- 3^{ème} étape : Co-rédaction d'un curriculum vitae et/ou d'une lettre de motivation, discussion de la stratégie de recherche d'emploi ;
- 4^{ème} étape : Préparation ou simulation d'un entretien d'embauche.

Chacune de ces actions doit générer un produit évaluable et reconnu par l'intéressé lui-même. Elles doivent constituer autant de critères d'évaluation favorables à l'augmentation de l'employabilité des personnes (voir ci-après).

D'autres personnes pourraient rejoindre le projet *Process* en présentant difficultés ou problèmes personnels ou relationnels (dépression, harcèlement, anorexie, ...) autres que des problèmes de toxicomanie et détention, mais faisant toutefois obstacles à la recherche d'emploi ou au maintien de celui-ci. Nous pourrions considérer que ces personnes dès lors soit sont déjà en état d'exclusion sociale soit sont en voie de l'être. Un accompagnement thérapeutique ambulatoire pourra dans ce cadre leur être proposé au travers du projet, si bien entendu par la personne en est demandeuse.

Pour les individus disposant d'un emploi ou en ayant trouvé un par le biais du projet, le projet *Process* se propose de mettre en place, et ce dans la même logique que le projet *Start* (2007-2008), un jobcoaching. Et ce afin de travailler avec les personnes à un maintien à l'emploi ou d'oeuvrer à une recherche sur le premier marché pour celles et ceux qui transiteraient par les entreprises de réinsertion sociales (second marché). Le Jobcoaching en ce sens est et reste un processus volontaire de développement et d'accompagnement professionnel et social. La personne coachée est responsable de ces choix et décisions. Le jobcoach gérant lui un processus et non un résultat.

Dans cette optique, le Jobcoaching a pour objectif principal d'associer un (futur) travailleur et un poste de travail pour que l'entreprise et la personne coachée en tirent un maximum d'avantages humains et économiques. C'est au jobcoach qu'il revient de proposer un cadre d'intervention. Ce cadre doit permettre de définir en consultation avec chacune des parties engagées les objectifs et modalités pratiques de l'action (durée, fréquence des contacts, horaires et lieux des visites, clôture, ...).



Parallèlement à ces différentes étapes qui devraient se présenter sous forme d'entretiens, le projet *Process* entreprendra un certain nombre d'activités jugées essentielles pour atteindre son objet. A savoir :

- La constitution d'un réseau d'employeurs en vue de placer autant que faire se peut les personnes sur le premier marché de l'emploi ;
- La mise en place d'un travail en réseau avec l'Administration de l'Emploi afin de garantir un accès sur le second marché de l'emploi, mais également de connaître de manière exhaustive les mesures de mise au travail existantes ;
- L'intensification du travail avec la susdite administration afin de travailler avec la catégorie de personnes relevant de notre projet et pour laquelle elle est démunie en termes d'équipement humains. Un autre volet de cette intensification devrait nous permettre de dégager davantage de cartes d'assignation pensons-nous pour un public stabilisé ;
- L'accompagnement de terrain pour certaines démarches sociales et/ou administratives ;
- La constitution d'un groupe de pairs ;
- La création d'activités d'expression verbale et corporelles ;
- La mise en place d'une réflexion concertée avec l'offre de service disponible au sein du réseau de formations adaptées.

Critères d'évaluation :

Sur base des actions mises en place dans le cadre du projet *Process*, nous avons décidé de mettre en place une logique d'évaluation par socles, et ce afin de respecter la dynamique par seuil.

Aussi, et pour le **premier socle**, la personne aura **augmenté son employabilité** lorsqu'elle aura :

- Un logement ;
- Un certificat attestant de sa domiciliation au dit logement ;
- Des documents administratifs en règles ;
- Son dossier ouvert à l'Administration de l'emploi ;
- Un libre accès à l'emploi (concerne plus spécifiquement le public carcéral) ;
- Un Curriculum vitae ;
- Suivi quatre entretiens du projet *Process* (différentes étapes ci-dessus explicitées).

Pour le **second socle**, la personne aura **augmenté ses contacts et ses chances d'accès à l'emploi** lorsqu'elle aura :



- Obtenu des entretiens d'embauches auprès des entreprises sélectionnées et adaptées à son profil professionnel (nombre) ;
- Obtenu des cartes d'assignation auprès de l'Administration de l'Emploi (nombre) ;
- Envoyé des candidatures spontanées ciblées ;
- suivi éventuellement une formation
- Eu accès au second marché de l'emploi après maximum trois mois (ATI/entreprises d'insertion sociale).

Les personnes de contact pour le projet Process sont :

Carlo Thull – Chargé de direction ;
Gianni Micucci – Assistant social ;
Franco Settanni – Educateur gradué ;
Grégory Lambrette – psychologue.